

## Géopolitiques des ressources et conflits au sahel

Troisième séance du cycle de conférences sur l'espace sahélo-saharien (Mardi 26 février 2013)

### COMPTE-RENDU

La 3<sup>e</sup> conférence du cycle sur l'espace sahélo-saharien interrogeait le rapport entre ressources et conflits dans les pays de la région. D'apparence mécanique, il traduit sur le plan politique des relations déséquilibrées entre entités économiques, structures étatiques et représentatives. Les richesses bénéficient à une minorité d'acteurs qui contractualisent entre elles en tirant profit de la faiblesse du contrôle et de la participation démocratique dans ces Etats, des pouvoirs publics et des vides ou manques juridiques. La gestion des ressources avérées ou potentielles ne s'effectue pas dans l'intérêt des populations qui revendiquent dès lors leur droit à protéger et améliorer leurs conditions de vie. Au Mali, les rébellions touarègues, l'effondrement de l'Etat, la pauvreté en sont-ils l'expression ? Les mouvements armés, l'instabilité peuvent-ils s'expliquer en partie par le fait que ces populations n'ont pu entrer dans le développement que pourraient permettre les ressources de la région ? Sources de richesses, les hydrocarbures et les mines jouent un rôle majeur dans la pauvreté et la conflictualité : les grands lacs, RDC, Liberia, Sierra Leone, les exemples sont nombreux. Au Sahel, ces richesses sont au cœur des relations entre Etats post-coloniaux, anciennes puissances coloniales en crise et d'autres pays. En l'occurrence, la France reste marquée par la francophonie, un domaine où la rupture se fait attendre. Une meilleure gestion, partagée, transparente, mise au service des besoins humains constitue pourtant une solution de sortie de crise. Mais elle implique des volontés politiques et des actes sur les plans locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour changer les règles du jeu et renforcer les pouvoirs publics.

#### **1- Ressources naturelles, développement et instabilité dans la région sahélo-saharienne :**

**Moustapha Kadi** : Les armées africaines sont aujourd'hui déployées au Mali avec l'appui non désintéressé des puissants, et surtout celui de la France. Le Niger compte 16.5 millions d'habitants répartis en 6 groupes ethniques, vivant sur un quart du territoire. La principale religion est l'islam, mais le culte animiste est encore très répandu. Les populations et leurs activités sont très affectées par le conflit. Des écoles ne fonctionnent plus. Des villages sont abandonnés du fait de l'insécurité. La situation est préoccupante. Elle nécessite une coopération entre acteurs régionaux et internationaux pour enrayer des menaces transfrontalières et nationales qui imposent des actions concertées.

Les causes de la crise que traverse nombre d'Etats africains et le nord du Mali sont nombreuses, profondes, complexes et multiformes. Elles s'enracinent dans un cadre national et transnational, et **un déficit de gouvernance. Les causes sont principalement issues de la mal gouvernance dans les industries extractives**, de l'insécurité alimentaire, la malnutrition, du mauvais accès aux services de base, de l'inexistence d'un tissu économique formel. Ces problèmes sont difficiles à résoudre dans un espace étendu et très peuplé, marqué par la faible présence de l'Etat, et des frontières poreuses.

L'uranium au Niger est situé au nord, à entre 150 et 300 km des théâtres du conflit malien. On compte 13 gisements prouvés, pour 374 mille tonnes. Utilisé comme combustible dans les centrales, il sert à la production d'électricité en France, premier pays qui ait effectué des recherches dans ce domaine, à **Arlit** d'abord, puis Imouraren. La France a demandé à l'Etat du Niger de démarrer l'exploitation en **1969**, 4 ans après, une deuxième mine était ouverte. **L'entreprise Somair gère la mine détenue à 63% par la France, 33% par le Niger, 33% par l'Espagne, le Japon, l'Allemagne.**

La France a obtenu le permis d'**Imouraren** sur 180 mille tonnes prouvées. Les activités devraient **démarrer**

**en décembre 2014.** Le Niger devrait alors se placer entre le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> producteur mondial (actuellement au 4<sup>ème</sup> rang de la production mondiale avec 8% du total). La production annuelle pour les deux sociétés, Somair et Cominak (filiales d'Areva) est de 4 à 5 mille tonnes. Sans oublier, ce qui est nouveau, la société appartenant aux Chinois, la Somina. Depuis 3 ans, ils ont leur place dans cette zone traditionnellement aux mains des Français ; les Canadiens, les Australiens, les Indiens, les Sud-africains sont également présents. 159 permis miniers et pétroliers ont été affectés à des sociétés.

Conscient que le pays perd des ressources, **le président Mahamadou Issoufou élu en 2011, ancien directeur de poste d'Areva à Arlit, a affirmé que l'exploitation devait donner lieu à des contrats gagnant-gagnant.** Les contrats doivent être révisés avec la société française et les Chinois. Bien que certaines sociétés affectent 33% de leurs bénéfices à l'Etat nigérien, la réalité de ce pourcentage est d'à peine 20%.

Le pays ne gagne par ailleurs presque rien sur les 3000 kg d'or extraits par an. Au lieu des 9 milliards de FCFA qu'il a touché en 5 ans d'exploitation, l'Etat nigérien aurait du obtenir beaucoup plus, le potentiel minier annuel du site étant de 90 milliards de FCFA par an.

Des Canadiens en partenariat avec des Marocains ont négocié un contrat avec le Niger dans lequel 20% des profits reviendraient à l'Etat sahélien. Dans ces conditions, on ne peut être surpris par le mécontentement des populations qui revendiquent légitimement plus de justice.

**Le gouvernement déterminé à renégocier les contrats, souhaite même aller jusqu'à un partage 50-50 des produits de l'industrie extractive.**

D'une part les ressources sont exportées et exploitées ailleurs, et d'autre part, les populations sont contraintes de vivre dans un environnement détérioré et hostile. **Les conséquences de l'extraction sont dramatiques et la société Areva refuse d'indemniser et de soigner les travailleurs.** Pourtant les pathologies dont ils souffrent font suite à l'irradiation.

Les actions de la société civile font des émules. **M. Kadi a lancé un appel pour soutenir le Niger face à la multinationale Areva.** Le gouvernement français, le parlement français, plus de 40 ans après le début de l'exploitation, doivent œuvrer pour la transparence et la justice.

Le contrat stratégique qui lie le Niger et la France nécessite une pression forte. Il y a une volonté déterminée d'une majorité des Nigériens de changer les choses. Si ces questions ne sont pas bien abordées, les lendemains seront difficiles. Il faut promouvoir le dialogue pour que chacune des parties joue sa partition.

*Film sur la conférence sur l'initiative pour la transparence des industries extractives organisée par le CODDAE à Agadez en juin 2012*

**Philippe Hugon:** Les ressources peuvent expliquer les conflits, mais ils résultent surtout d'un enchevêtrement ou d'un faisceau de facteurs, dont les ressources ne sont qu'un élément. Par ailleurs, les informations sur ce sujet sont difficiles à avoir. On peut considérer que les ressources sont **sources de financement des conflits** : au Sahel la drogue ne finance-t-elle pas plus les conflits ? Au Kivu, le diamant, le coltan les alimentent. La configuration des ressources naturelles et leur rareté comme pour l'eau, les terres arables, engendrent le conflit. L'inverse se vérifie aussi, de grandes réserves aiguissent les tensions et font intervenir les puissances.

On observe également la coexistence d'îlots de prospérité, avec des populations en situation de très grande vulnérabilité. **Des contrats léonins sont signés, excluant les populations, accroissant les inégalités.** Les entreprises se contentent très souvent de compenser les dégâts, d'ouvrir une école ou un dispensaire. Elles contribuent parfois à créer des emplois, développer la sous-traitance.

Deux thèses sont développées sur le Sahel : L'enjeu minier explique le conflit ; il motive l'intervention de la France qui apporte son soutien aux firmes comme Total ou Areva. Mais on n'est plus à l'époque des trois E de la francAfrique « Elysee, Etat major et Entreprise ». **Le jeu minier a aujourd'hui changé de nature, une concurrence oligopolistique s'exerce entre acteurs pour les accords de joint venture.**

Il est difficile de considérer que les intérêts pétroliers de Total pourraient expliquer les interventions militaires au Sahel, car ses intérêts sont au Nigeria, au Soudan, en RDC, et pas fondamentalement dans les

gisements sahéliens où il y a eu exploration.

**Sur le plan géologique, les pays de la région sont par définition riches en pétrole, mais la question est d'avoir une exploitation rentable.** Cela présuppose des raffineries, des oléoducs. Or ces régions enclavées font face à un problème de transport. Des projets existent par la Mauritanie et l'Algérie, ou pour brancher le pétrole sur l'oléoduc qui relie le pétrole tchadien à la plateforme de Kribi au Cameroun. Des projets anciens comme celui de l'OCRS pour la France sont présents dans les mémoires maliennes. **Les revendications d'un Etat touareg peuvent s'expliquer par l'enjeu pétrolier : les rebelles entendent bénéficier des ressources.**

Mais actuellement, l'enjeu se situe davantage dans l'off shore profond, car la rentabilité prouvée du gaz sahélien est trop faible. Les mines essentielles sont celles du fer en Mauritanie, de l'étain et d'uranium. Cela concerne surtout le Niger et en partie le Mali, qui en est riche dans la région de Kidal, Gao et Faléa. **Areva a intérêt de diversifier ses lieux d'approvisionnement. Pour l'instant une société canadienne Rockgate, est présente à Faléa. Travaillera-t-elle à terme pour Areva ?** La prise de risque est assumée par des petits. Si cela donne des résultats, les majors négocient le contrat. Il n'est pas impensable que le Canadien travaille pour Areva.

**La sécurisation militaire sur les mines du Niger s'est renforcée. La France protège le seul domaine minier où elle est encore compétitive.** Les infrastructures liées aux ressources sont devenues des cibles prioritaires d'action, comme en témoigne l'attaque du site gazier algérien In amenas, avec de fortes implications macroéconomiques.

Pour l'or, c'est AngloGold qui se taille la part du lion au Mali, le précieux métal représente 70% des exportations bien avant le coton. C'est un enjeu de conflit qui met en scène une pluralité d'acteurs.

La malédiction des ressources notamment pétrolières survient lorsque l'essentiel des devises provient d'un secteur aux dépens de la diversification. Les retombées économiques pour le pays sont souvent faibles et facteurs d'inégalités. **Les contrats asymétriques organisent un partage de la rente. Les gisements ou exploitation sont extravertis. La corruption caractérise les relations entre firmes et pouvoirs politiques qui sont peu légitimes.**

Les facteurs explicatifs des conflits sont aussi d'autres natures. Il faut les hiérarchiser. Concernant la transparence et l'ITIE, il faut les remettre en avant et les développer, car **hélas les processus de transparence n'ont que peu réussi mis à part le processus de kimberley** qui interdit l'achat de diamants extraits dans des régions où ils participent au financement des conflits et à l'armement des groupes rebelles (<http://www.kimberleyprocess.com/>). Il faut avancer sur la transparence des comptes.

Il faut une meilleure insertion des entreprises dans les sociétés locales. **La gestion des ressources doit intégrer le problème particulier des jeunes en termes d'emploi et de revenus.** L'insécurité joue pour les acteurs économiques. L'absence de perspectives d'avenir encourage le recrutement de ces jeunes pour des causes extrêmes qui y voient aussi une opportunité de participer au trafic, de se réaliser avec une arme. Il faut la reconstitution d'un tissu économique et social.

**Bruno Hellendorff :** L'accès aux ressources telles que l'eau et les terres, dont les conditions sont très difficiles dans la zone, démontre la grande résilience des populations qui y vivent. Au nord du Mali, comme dans d'autres pays de la zone, l'activité pérenne est compliquée en raison de l'eau. Des conflits existent entre agriculteurs et pasteurs qui ne se résument pas à une simple opposition entre les deux catégories. **L'eau fait également intervenir les relations entre Etats.** Certains sont très dépendants pour leur approvisionnement (bassin du fleuve Niger, Sénégal, du Tchad). **Face à ce défi, les Etats ont du se retrouver pour gérer une ressource de plus en plus rare et problématique du fait du changement climatique et démographique.**

Les conflits entre la Mauritanie et le Sénégal ne sont pas allés jusqu'à la guerre ouverte, d'autres ont été moins violents avec une résolution pacifique, comme entre le Burkina Faso et le Ghana en 1966 qui a débouché **en 2006 sur la mise en place de l'autorité sur le bassin de la volta. Assurer une gestion concertée, avec une approche intégrée évite les conflits. L'implication forte de la Cedeao, au plan régional pour une gestion intégrée des ressources en eau, depuis 2000, a permis de développer une coopération dans un cadre multilatéral et bilatéral.** Cela pose aussi la question de la relation entre l'Etat et la société :

s'il y a pénurie, **quelle est la mission de l'Etat ? Quel paradigme doit définir sa mission ?**

Alors qu'avec la colonisation, de nombreux pays de la région avaient des fontaines publiques, le sommet de la terre de Rio de 1992 a ouvert la voie à une privatisation de l'eau. L'accès est maintenant coûteux pour les ménages notamment dans les villes. **Le contrat social entre l'Etat et sa population pose le problème de l'arbitrage** en cas de difficulté. Quels usagers peuvent bénéficier de quelle quantité de ressources et à quel prix ? Il faut arbitrer entre les besoins des agriculteurs, la consommation domestique et industrielle.

**La question foncière est au cœur des conflits dans la plupart des cas et tout au long de l'histoire.** Dans les années 60, les pratiques pastorales ont été considérées comme des obstacles au développement de l'irrigation des terres et de l'agriculture. Au delà des questions environnementales, l'incidence sur les conflits se fait au travers de pratiques socioéconomiques. Contrairement à l'activité rurale, le pétrole et l'uranium contribuent peu à la vie des populations. Au Ghana, un monopole d'Etat fut établi sur l'agriculture. Houphouët Boigny avait impulsé une intégration de la production agropastorale qui ne fut pourtant pas une recette miracle, au contraire. Le retour de bâton de l'ivoirité a provoqué des heurts violents, l'expulsion des communautés pastorales du nord, et la guerre civile.

**Exportateur net de bétail, le Niger, le Burkina et le Mali ont au niveau régional, un grand potentiel pour le développement et l'intégration.** Mais il faut gérer les problèmes liés aux couloirs de transhumance, aux heurts entre pays, entre populations et communautés. **Les relations aux bailleurs de fonds, européens, et nouveaux comme l'Inde et la Chine entrent en compte pour la gestion intégrée du développement.** Il revient à l'Etat de gérer **les biens communs** dans des contextes de tensions et de crise multiforme, les agriculteurs ont besoin de plus en plus de terres. Le bétail est un refuge pour l'épargne.

Les schémas des Nations unies et de l'UE donnent une idée sur la manière dont peut arriver un conflit lié aux ressources rares. La sécurité environnementale est un enjeu car avec le changement climatique, l'offre et la demande sont encore moins en phase. **Le fleuve Niger subit par exemple une baisse de 60% de son débit.** Le nœud du problème réside dans les capacités de l'Etat et la mise en œuvre de la bonne gouvernance. Plusieurs possibilités et stratégies d'adaptation sont possibles.

## DEBAT

*Quelle est la durée estimée des ressources en uranium du Niger ? Lorsque l'on évoque la rentabilité de l'extraction, elle est guidée par les actionnaires et la finance ou par d'autres critères ?*

*Qu'en est-il de la RSE dans ce secteur : la responsabilité sociale des entreprises ?*

*Quelles sont les conséquences sur la santé ?*

D'après **Moustapha Kadi**, la **Somair produira 2000 tonnes par an pour encore une trentaine d'années à Arlit, pour 35 ans à Imouraren. A Azelic, les Chinois promettent 5000 tonnes par an pendant 50 ans.** Cela concerne les gisements prouvés, les recherches se poursuivent. **Les réserves sont donc certainement de plus de 100 ans.**

Au sujet de la RSE, si les sociétés investissent dans le respect de leurs engagements, les populations seront satisfaites. Ce que l'on cherche, c'est **le recrutement de jeunes locaux, des infrastructures sociales et des services de base. Les axes de communication détruits doivent être réhabilités et développés.**

Les enquêtes sanitaires ont constaté davantage de maladies respiratoires à Arlit. **Les taux de mortalité y sont trois fois plus élevés. Areva ne le reconnaît pas.** L'entreprise refuse de financer des études qui pourraient la compromettre. Des organisations ou fondations qui militent pour le droit des populations pourraient en assumer la charge.

**Philippe Hugon** souligne le lien entre rentabilité et risque. Le calcul des réserves est fonction de l'investissement réalisé et les explorations dépendent de la rentabilité et du marché mondial. La durée de la ressource est probablement d'une centaine d'années. Actuellement seule l'Afrique du sud envisage non sans hésitation la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Les populations sont exclues de la ressource en raison du prix. Des torchères sont utilisées pour brûler le pétrole car la population n'a pas les moyens de payer le gaz. Le défi est de faire en sorte que les habitants puissent avoir accès à une énergie autre que la biomasse.

L'enjeu de la RSE c'est sa mise en œuvre. Elle doit se faire par un jeu d'acteurs entre syndicats, entreprises et Etat. En Afrique du sud, l'Etat a imposé 10 critères notamment fiscaux et définissant le paiement d'impôts par les sociétés.

## ***2- La gestion concertée et transparente des ressources comme mode de prévention des conflits et facteur de paix***

**Many Camara :** Faléa est une commune qui s'étend sur 400 km<sup>2</sup>, située à l'ouest du Mali près de la frontière avec la Guinée et le Sénégal. Le sous-sol contient de l'uranium. Des puits d'exploration ont été réalisés par l'entreprise canadienne Rockgate.

**Les entreprises du secteur bénéficient d'un code minier très attractif pour les investisseurs au Mali. Une politique de décentralisation institutionnelle a été mise en œuvre depuis plusieurs décennies, mais les collectivités territoriales n'ont pas leur place dans la définition des contrats.**

Le Mali est en conformité avec le processus de l'ITIE depuis août 2012. Néanmoins, il est initié par les multinationales. Les leaders des communautés, les représentants des populations, élus nationaux et locaux, les ONG, la presse et les médias ne sont pas informés, ni impliqués.

**Depuis 20 ans, le pays souffre de son insertion dans l'économie mondialisée, dont il ne maîtrise aucun mécanisme. Le code minier paralyse l'Etat, confiné dans son rôle d'actionnaire minoritaire et de pseudo régulateur.** Il est réduit à exercer ses prérogatives régaliennes. Les entreprises ne sont pas obligées de mesurer l'impact de leur intervention sur les territoires et les populations.

**L'uranium est un matériau extrêmement dangereux au cœur d'un système de partenariat très déséquilibré dans lequel l'Etat est incapable de sanctionner, de taxer les revenus de ces produits et de négocier à son avantage.** La difficulté réside aussi dans l'utilisation par les entreprises des paradis juridiques et fiscaux où elles ne peuvent pas être poursuivies. **On assiste donc à une gestion occulte des contrats et des revenus générés par l'Etat et les entreprises. Les collectivités sont exclues des négociations et n'ont aucun mot à dire sur la fiscalité.**

Il est difficile de connaître les gains car les données sont présentées de façon abrégées. Les sociétés minières en disent le moins possible. **L'administration minière, la DNGM (Direction nationale de la géologie et des mines), gère seule les contrats.** Elle n'a aucun rapport avec le service de l'environnement pour évaluer l'impact environnemental.

**Le projet des mines d'uranium de Faléa a démarré en 2007 ; en 2010, aucun service de l'environnement ne connaissait ce projet, ni ne savaient situer Faléa.** L'agence de protection agrologique n'a pas non plus été impliquée. **Le gouvernement malien a décidé de s'engager dans ce dossier sans concertation ni capacités techniques.** Aucun spécialiste du nucléaire et en radioprotection n'a été associé.

**Les documents y compris le code minier ne sont jamais publiés.** Les cartes coûtent cher et ne sont disponibles qu'à Bamako. Les entreprises et l'Etat violent les lois des populations résidentes. **Avec les fonds sociaux communautaires, les sociétés construisent des infrastructures en dehors des cadres de développement local et des dispositifs mis en œuvre par l'Etat : PDL, PDM, etc..** La carte sanitaire du ministère de la santé est ignorée. Cela induit des pratiques discriminatoires non articulées aux institutions du développement et laissées à la discrétion des entreprises. C'est une source de conflits. Les populations se révoltent jusqu'à l'affrontement avec mort d'hommes. **Il ne peut y avoir de perspectives de développement démocratique dans ces conditions.**

La définition des blocs et la répartition des permis d'exploration/exploitation s'établissent à l'insu des populations. La totalité de la surface de Faléa fait l'objet de titres miniers. Les populations disposent virtuellement de leur territoire jusqu'à ce que les entreprises viennent exploiter.

Quelle stratégie développer face à ces problèmes ? D'abord :

- aider à assurer l'accès à l'information (mise en place d'une radio communautaire),
- mobiliser les compétences (organisation d'une conférence sur l'uranium et la santé à Bamako en décembre 2011),

- développer les expertises locales et étrangères (appui scientifique de la Criirad).
- Construire un réseau de solidarité internationale.

L'enjeu est de clarifier une vision du développement sur le long terme :

- défendre le patrimoine,
- développer la capacité de l'Etat à piloter les politiques, avec ses relais locaux,
- maîtriser les aspects juridiques, au profit de la souveraineté des populations sur les territoires.
- responsabiliser les collectivités territoriales et créer une alliance entre Etat, collectivités et société civile pour peser face aux entreprises minières.
- mettre en place une ingénierie indépendante, avec l'implication de la presse.

**Michel Dannequin** : Les populations et leurs élus n'ont pas de compétence sur le nucléaire, face aux compagnies minières. **Le niveau de connaissance sur la radioprotection est très faible (moins de 2% d'un échantillon de personnes ont des notions précises sur ce sujet)**. Cela répond à une stratégie : pour que le nucléaire puisse se développer, il faut une sous-information des populations.

Les activités de la Criirad ont commencé en France à la demande de particuliers et d'associations qui voulaient en savoir plus sur l'uranium, présents dans les veines de la roche. Son exploitation en France par la Cogema a donné un faible rendement, des matériaux et déchets uranifères utilisés n'importe comment (pour la construction de remblais, d'écoles, etc.). Or ils ont une radioactivité interne et externe dangereuse. 30% du territoire français en subit les conséquences. **Il existe une caste autour du nucléaire soutenu par un consensus mou qui rend essentielle une expertise indépendante pour mettre en évidence les pollutions.**

**La Criirad a répondu à l'appel d'une association nigérienne, Aghir In Man pour effectuer une recherche sur les impacts de l'extraction de l'uranium et aider la société civile à se prendre en charge face à la France** qui corrompt les responsables nigériens. La Criirad le fait aussi à Fukushima en aidant à monter des laboratoires.

Les risques avérés de l'ouverture d'une mine résident dans la **contamination des nappes fossiles** qui ne se renouvellent pas, pour des millénaires, la pollution de l'air, les **poussières radioactives**, la **mise en vente de ferrailles contaminées** qui peuvent être réutilisées pour la fabrication d'outils domestiques, la dispersion de matériaux radioactifs dans l'environnement, l'entreposage de déchets à l'air libre. Les poussières radioactives sont charriées par les vents parfois jusqu'en France. La Somair et la Cominak sont les deux premières entreprises certifiées ISO, mais il faut en vérifier derrière la réalité.

**Marie-Laure Guislain** : L'action de Sherpa a pour objectif que les sociétés fassent état de toutes leurs activités. La France est assez avancée sur le reporting financier, mais la loi a été robotée, donc une action est nécessaire. Sherpa veut d'abord **renforcer le droit à l'information face aux entreprises. Cette question pose de gros problèmes dans des pays comme le Togo et le Cameroun où les populations n'ont aucune idée de ce que font les entreprises et l'Etat.**

**Il faut agir au niveau du contrat établi entre l'Etat qui dispose des ressources et l'entreprise.** Le droit international des investissements n'est pas très strict. Il faudrait au minimum des clauses internationales sur les droits fondamentaux. **Les multinationales tirent profit de la faiblesse des cadres juridiques des pays où elles interviennent. Elles se donnent la possibilité de déroger au droit national, au droit du travail.** Le combat de Sherpa est de les contraindre au respect du droit. Les institutions financières comme l'AFD devraient prendre en compte ces impacts sociaux et environnementaux avant d'intervenir. La BEI est mise en cause dans le suivi de ses investissements qui laisse à désirer (Barrage de Bujagali en Ouganda). **Les associations et organisations de la société civile doivent s'impliquer dans ces dossiers d'investissements opaques.**

**Les entreprises exploitent les ressources en bénéficiant d'avantages fiscaux énormes avec possibilité de payer peu ou pas d'impôts.** Il faudrait instaurer un contrat durable local qui vise une équité entre intérêts des partis. C'est avant tout la responsabilité des Etats. Pourquoi bradent-ils leurs ressources ? Certainement parce qu'ils reçoivent d'importantes commissions des entreprises. La lutte contre l'évasion fiscale et la

corruption est essentielle.

L'affaire des biens mal acquis est un type de procédure à renforcer, même si les obstacles pour aller en justice sont nombreux.

Les leviers juridiques sont insuffisants. **Les multinationales présentent un foisonnement de code de conduite, charte éthique, etc... pour répondre à leur obligation de la RSE.** Or, il ne suffit pas de faire un atelier d'action sociale, pour l'exercer. **Il faut d'abord que les entreprises respectent les droits nationaux.**

Comment faire lorsque l'autonomie juridique des sociétés est forte ? **La société mère devrait être responsable de ce que font ses filiales ailleurs, pourtant ce n'est pas le cas.** Le groupe n'existe pas en tant qu'entité juridique, **le groupe de société n'est pas reconnu comme sujet de droit national ou international.** Le chef de l'Etat français a rappelé le 12 avril que les filiales devaient respecter le droit. Ces derniers mois les juges se sont emparés de la question : la condamnation d'Areva par le tribunal de Melun<sup>1</sup> en mai 2012, et celle de Total pour la catastrophe de l'Erika en septembre 2012 en témoignent.

Il faut un élargissement de la responsabilité des sociétés mères sur les filiales, ce qui changerait les choses pour les populations locales, qui n'ont plus confiance en le droit car il ne les protège pas. Elles pourraient alors aller dans le pays des sociétés mères pour faire valoir leur droit. A l'image de la plainte déposée auprès du parquet de Bobigny par trois associations Sherpa, l'ONG Peuples solidaires et l'association de consommateurs Indecosa-CGT contre Samsung, sur les conditions de travail des ouvriers dans les usines de ses sous-traitants chinois. L'entreprise fonde toute sa communication sur une éthique exemplaire.

Trouver les failles du droit est un axe du combat pour changer les choses. Des projets de caravanes juridiques au Togo, au Cameroun ont pour objectif de former les populations aux enjeux de la RSE, sur le droit environnemental, le droit du travail et les droits fonciers. En partenariat avec les syndicats et des juristes, elles interviennent auprès des travailleurs de la Socapalm au Cameroun, des entreprises minières au Togo. Les populations constatent cependant la corruption des magistrats qui nuit au fonctionnement des dispositifs juridiques existant qu'il faut pourtant mobiliser.

Souvent l'entreprise ne contribue pas au développement local. Les Etats sont intéressés par l'impact supposés positifs sur leur territoire. **Au Togo, des lois se développent obligeant les entreprises à contribuer au développement local.** Elles doivent connaître les besoins réels des populations, pour éviter des réalisations non adaptées. Les populations doivent exiger les plans de développement local pour y articuler leurs demandes.

Un observatoire de la santé a été mis en place au Gabon et au Niger suite à des études d'impacts et à des accords avec Areva. L'aspect positif est que **des centaines de travailleurs sont désormais suivis par l'observatoire, mais Areva a fait preuve de mauvaise foi puisque seuls deux travailleurs malades ont été indemnisés. Sherpa est sorti de cet accord et n'exclut pas une action juridique contre Areva.**

Sherpa est membre actif du forum citoyen sur la RSE auquel il est possible d'adhérer <http://www.forumcitoyenpoumlarse.org/accueil.php>

**Moustapha Kadi** a insisté sur la pauvreté de la population nigérienne dont **65% vit avec moins d'un euro par jour.** Les famines sont chroniques, la malnutrition endémique. **Les cadres divers de lutte contre la pauvreté définis par les institutions internationales n'ont pas donné de résultats significatifs.** Le processus de démocratisation a par contre permis plus de liberté, l'expression de citoyens actifs et l'émergence d'une société civile. Cependant **les rapports entre militants et pouvoirs publics sont problématiques dans toute la région : pressions, menaces, arrestations et détentions arbitraires** pour ceux qui revendiquent plus de transparence et une bonne gouvernance des revenus provenant de l'exploitation des ressources.

Depuis 3 ans le Niger souhaite la diversification de ces ressources. Les Chinois ont conquis les marchés. Depuis 2011, ils produisent le pétrole nigérien. Une participation à 40%, soit 1 milliard d'euros, a été demandée à l'Etat du Niger, or il lui était impossible de verser une telle somme. Les Chinois détiennent donc

---

<sup>1</sup> Le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Melun a condamné Areva à verser des dommages et intérêts d'un montant dépassant les 200 000 euros et le doublement de la rente de la veuve d'un ex-salarié d'une mine d'uranium du groupe français au Niger, mort par cancer du poumon.

la totalité de la société et ont financé la raffinerie – dont le coût est passé de 500 millions à 1 milliard 100 millions de FCFA que le Niger doit payer.

**Les compagnies poussent donc les Etats vers l'effondrement. Le pays a une dette de plus d'un milliard de dollars.** Les Chinois décident de la fixation du prix de l'essence. Ils ont construit les infrastructures.

**Depuis le 25 décembre 2010, la nouvelle constitution du Niger dispose d'articles sur l'obligation des sociétés de contribuer au développement local et de publier les contrats. C'est une révolution mais quelles dispositions l'Etat a-t-il pris pour leur mise en œuvre ?** C'est un progrès, un signal fort pour le Mali et d'autres Etats.

**Un article oblige l'Etat à reverser 15% de ce qui lui revient aux collectivités territoriales.** Le Niger n'est pas le seul cas ; d'autres pays ont obtenu 20%. **Mais depuis 2010 il n y a pas eu de reversement.** Pourquoi les sociétés ne reversent pas les 15% ? L'ITIE, malgré une stratégie d'envergure internationale, répond aux attentes, en obligeant les Etats à plus de transparence. Depuis que le Niger l'a mis en œuvre, il y a moins de corruption.

Le rôle de leader du Niger à amener l'Etat et les entreprises à faire beaucoup. Areva a financé l'électrification de 4 quartiers d'Arlit. Certains demandent pourquoi accepter l'argent d'Areva, mais il s'agit de l'argent du Niger. S'il peut permettre aux populations d'accéder à l'électricité, pourquoi ne pas l'utiliser, c'est la responsabilité sociétale de l'entreprise.

## DEBAT

La discussion a souligné la nécessité de repositionner le débat sur les Etats africains, les pouvoirs politiques et publics, trop faibles face aux multinationales. Il faut agir sur les questions politiques, les rapports de force au sein des Etats pour que les responsabilités soient identifiées et que les pratiques anciennes de pillage, d'évasion des capitaux cessent et soient condamnées.

Les leviers d'action ne peuvent se situer exclusivement dans la société civile, ils sont dans les pouvoirs publics. Il faut agir sur les contrats, la négociation entre les entreprises et ce qui gouvernent, en revalorisant et renforçant les pouvoirs locaux, les services déconcentrés et décentralisées de l'Etat. Il faut réformer fondamentalement les codes miniers en insérant les collectivités territoriales dans le processus.

Il s'agit de rétablir un équilibre entre acteurs économiques et politiques, qui profitent du capitalisme néolibéral.

Le consommateur, en l'occurrence français, est également interpellé dans ces pratiques. Le mode de vie au nord doit changer et encourager de nouvelles politiques énergétiques fondées sur les énergies renouvelables et non sur des ressources rares et dangereuses dont l'exploitation se fait au détriment des populations locales.

Pour aller plus loin :

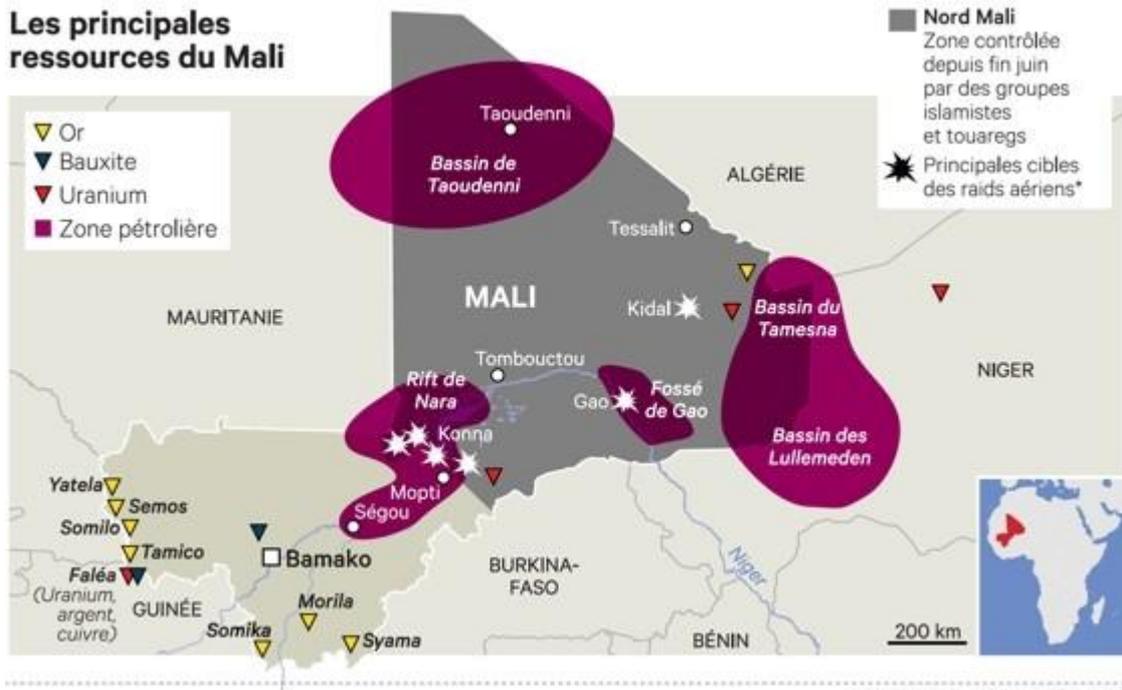
<http://www.oecd.org/fr/csao/publications/45830147.pdf>

[http://www.africaminingvision.org/amv\\_resources/AMV/ISG%20Report\\_fre.pdf](http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/ISG%20Report_fre.pdf)

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2012/Photos/na\\_2012-12-12\\_fr\\_d-deltenre.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/Photos/na_2012-12-12_fr_d-deltenre.pdf)

<http://www.corens.net/>

## Les principales ressources du Mali



\*LES ÉCHOS / IDÉ - \*HIER À 17H00

